



Dr Bernard SALENGRO
Président d'honneur Santé au Travail CFE-CGC

L'actualité est dense et les sujets ne manquent pas que cela soit la réforme LECOCQ qui avance ses idées de colloque en colloque et qui est chargée maintenant de réaliser le même travail dans la sphère de la fonction publique, preuve s'il en était besoin d'une ambition de créer un grand système commun ! Un rapport avec l'ambition de *"fortement réorganiser le système dans son ensemble et en simplifier le fonctionnement pour gagner en lisibilité et en effectivité"*. C'était déjà l'ambition des partenaires sociaux à l'unanimité lors des travaux de la refondation sociale en 2000, travaux qui ont avorté devant la résistance des institutions.

D'ailleurs une négociation s'est ouverte avec les partenaires sociaux suite à leur communiqué commun du 6 février réclamant leur participation à l'élaboration des nouvelles dispositions. Cela va donc se réaliser au niveau du GPO, commission du COCT, avec un canevas de questions fermées, tel que décrit dans le document du gouvernement, limitant la zone d'intervention des partenaires sociaux, ce qu'ils ne sont pas tenus de respecter s'ils sont suffisamment unis.

Même si les gilets jaunes ont un peu tétanisé le dispositif, il apparaît évident que le thème des retraites que prépare M^e Delevoye avec le tact et la mesure qui le caractérisent ne sera qu'une ouverture type le pied dans la porte, il suffit d'entendre les interventions des ministres (Buzyn, Darmanin, Philippe, Bertrand et autres politiques du centre et de droite) réclamant un allongement de la période d'activité et un report de l'âge de la retraite.

Preuve de l'activisme réformateur les dispositions concernant le chômage avec une cible toute désignée les cadres ! idéologiquement cela passe bien de leur limiter leurs droits à prise en charge alors que ce sont eux qui coûtent le moins cher au régime et qui apportent le plus en cotisations ! mais la logique ne pèse pas lourd face à l'idéologie et aux calculs politiques.

Dans ce numéro vous trouverez un article présentant des institutions pas assez connues des préventeurs et que le rapport Lecocq se propose d'absorber dans son grand système : Eurogip et Inrs. Deux institutions créées et financées par la branche accident du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale qui rendent un service précieux et qu'il ne faut pas hésiter à consulter (www.inrs.fr et www.eurogip.fr), ces institutions sont gérées paritairement et pour la CFE-CGC les représentants sont le Dr Bernard Salengro (INRS) et le Dr Christian Expert (Eurogip).

Vous trouverez également dans ce numéro quelques textes ou références juridiques sous forme de « brèves » concernant la santé au travail.

Je vous recommande la lecture du livre de Blandine Barlet chez octares qui analyse finement les fonctionnements et dysfonctionnements actuels dans les SSTI avec son regard de sociologue. Elle nous avait l'honneur de participer à notre colloque sur la gouvernance et la responsabilité de 2015 (on retrouve l'intégralité des interventions sur youtube).

Enfin terminons sur trois notes positives :

- Avec l'amendement proposé par Mme Lecocq de permettre aux médecins du travail de déposer des informations de santé au travail dans le DMP du patient.
- Avec le guide de la fédération des TP au sujet de la silice comme cancérigène et de sa prévention pour les salariés de la construction.
- Avec l'information concernant les infirmiers d'un gain annuel de 94000 euros... malheureusement c'est au Luxembourg et surtout pas en France !!

Je vous en souhaite une bonne lecture

Cordialement,
Dr B. Salengro